

QUESTIONNAIRE en vue de la préparation du 7^{ème} colloque de la compagnie des experts près la Cour d'appel de Reims

Les coûts de l'expertise de Justice

Le remplir (rayer, entourer ou colorier les réponses) et le renvoyer (même si vous ne pouvez être présent au colloque)
par mail à : experts-reims@laposte.net,

ou par voie postale à :

Compagnie des Experts Maison de la Vie Associative Boîte aux lettres n° 204/31 - 122 Bis rue du Barbâtre 51100 Reims

Votre spécialité d'expertise :

Vos	expe	ertises	relèv	ent	:

Du Pénal	100%	75%	50%	25%	jamais
Du Civil	100%	75%	50%	25%	jamais
De l'Administratif	100%	75%	50%	25%	jamais
Du Commerce	100%	75%	50%	25%	jamais
D'ordre privé	100%	75%	50%	25%	jamais
Des Assurances	100%	75%	50%	25%	jamais

Autre type d'expertise (précisez) :

Comment évaluez-vous le montant de vos honoraires ?

Tarifé Oui Non

Forfait Oui Non

Taux horaire Oui Non si oui, quel taux (HT)?

Facturez-vous ...

votre secrétariat ? Oui Non si oui, montant à la page (HT) ?

vos déplacements ? Oui Non si oui, quel tarif/km ?

l'utilisation de matériel spécifique onéreux ? Oui Non

Si oui, facturation supplémentaire spécifique ? Oui Non

Vous établissez un devis ? Toujours Parfois Jamais

Le montant de la consignation est-il suffisant ? Toujours Parfois Jamais

Si demande de consignation complémentaire, la réponse du magistrat est dans ... les 15j. le mois 3mois plus

le versement est dans ... les 15j. le mois 3mois plus

Non

Si la consignation n'est pas versée, débutez-vous vos opérations d'expertise ? Oui Non

Si la victime bénéficie de l'aide juridictionnelle, acceptez-vous l'expertise ? Oui Non

Montants extrêmes de rémunération (HT) de vos expertises ? Le plus bas :

Le plus haut :

Montant moyen de rémunération de vos expertises ?

Souhaiteriez-vous disposer d'une grille d'honoraires fixée par la Cour ? Oui

Modalités de paiement :

Rémunération personnelle Oui Non Rémunération pour le compte d'une administration Oui Non Rémunération pour le compte d'une société privée ... inscrite comme personne morale sur la liste CA Oui Non non inscrite comme personne morale sur la liste CA Oui Non Les expertises sont en général payées ... dans le mois qui suit le dépôt du rapport Oui Non dans le trimestre qui suit le dépôt du rapport Oui Non dans l'année qui suit le dépôt du rapport Oui Non au delà d'un an après le dépôt du rapport Oui Non ne sont presque jamais réglées Oui Non Les délais de rémunération sont difficilement supportables Oui Non

Rôle des avocats:

Pas d'influence sur le coût de l'expertise

Oui Non

Influence sur le coût indirect (demande de sapiteurs, essais en laboratoire, ...)

Oui Non

Influence sur le coût indirect en cherchant à rallonger « par tout moyen » expertise et procès

Oui Non

Les avocats font-ils des remarques sur le montant des honoraires de l'expert ?

Souvent

Jamais Ne sait pas

Points particuliers que vous souhaiteriez voir éclaircir lors du colloque :

OBLIGATOIRE: date:

FACULTATIF: Vos coordonnées: